

Championnats d'Europe de gymnastique rythmique (individuelles juniors et seniors)

Du 22 au 26 mai 2024 à Budapest (HUN)

Concept de sélection

Contexte

Le présent concept décrit les conditions et la procédure concernant la sélection pour les Championnats d'Europe de gymnastique rythmique (individuelles juniors et seniors) du 22 au 26 mai 2024 à Budapest. Il a été soumis à l'approbation du chef de la mission olympique par la direction du domaine GR après examen juridique conformément au point 1.4.11 du diagramme de fonctions de la FSG.

1. Conditions de participation

- 1.1. Taille de la délégation
 - Une cheffe de délégation
 - Seniors
 - ⇒ Max. 2 entraîneurs
 - ⇒ 2 gymnastes
 - Juniors
 - ⇒ Max. 2 entraı̂neurs
 - ⇒ 2-4 gymnastes
 - Un.e physiothérapeute
 - Une juge

Le comité de sélection définit la taille et la composition de la délégation.

1.2. Conditions d'admission / Limites / Prescriptions / FIG

Il est possible de concourir dans le concours général ou dans le concours par engin. Elite:

- 1-3 gymnaste(s) par FN
- Max. 8 exercices avec engin à main par pays
- Une gymnaste effectue entre un et quatre exercice(s)
- Les trois meilleures notes comptent pour la qualification pour la finale du concours général (max. 2 gymnastes par FN)
- Finale du concours général senior :
 - Les 24 meilleures gymnastes se qualifient pour la finale du concours général (+ une place pour le pays hôte)
 - La gymnaste effectue quatre exercices
 - Maximum deux gymnastes par FN
- Finale par engin senior :
 - Concours des huit meilleures individuelles par engin issues des qualifications
 - Maximum deux gymnastes par FN

Juniors:

- Concours par équipes junior
 - 1-4 gymnaste(s) par FN
 - Max. 4 exercices avec engin à main par pays
 - Une gymnaste effectue entre un et quatre exercice(s)
- Finale par engin junior :
 - Concours des huit meilleures individuelles par engin issues des qualifications
 - Maximum une gymnaste par FN

2. Obiectifs de la fédération

2.1. Objectifs 2021 - 2024

- La GR doit pouvoir se mesurer au niveau européen.
- Classement dans le top 40 des seniors individuelles
- Classement dans le top 25 des juniors individuelles

3. Sélection

3.1. Conditions

- Membres du cadre national ou junior avec citoyenneté suisse.
- Pour être proposée à la sélection, la gymnaste doit reconnaître et appliquer les principes éthiques du sport.

3.2. Décision définitive de sélection

La décision définitive de la sélection revient à la commission de sélection.

3.3 Période et concours de sélection

La commission de sélection s'appuie sur toutes les compétitions fixées par la FSG qui se déroulent durant la période ci-après pour évaluer et fonder sa décision.

Période prise en compte pour la sélection : janvier 2024 – avril 2024

Trois concours de sélection sont prévus. Les résultats des différents concours de sélection ont la même pondération.

Concours de sélection à St-Gall
 Tournoi international
 28 janvier 2024
 15.03. – 17.03.2024

"9th Aphrodite Cup" 2024, PALAIO FALIRO,

ATHENS (GRE)

3. Tournoi international À définir, publication FIG pendante

Les compétitions de sélection internationales ne sont pas définitivement fixées à l'heure actuelle, car le programme des compétitions internationales de la FIG n'est pas encore établi. Dès que les dates seront fixées, le concept de sélection sera mis à jour et communiquée avec les dates définitives.

PIC obligatoire 13-18 mai 2024 Lieu à définir

3.4 Critères de sélection

3.4.1 Seniors

Principe:

La commission de sélection peut prendre en compte les gymnastes suivantes pour le processus de sélection :

Seniors:

- Une condition pour une sélection, en plus de l'art. 3.1, consiste à atteindre les valeurs minimales. Sont prises en compte les notes réalisées lors d'un concours de sélection :
 - Note finale concours général de trois exercices au moins 75 points.
 - o Note D au moins :

cerceau: 12.000 pts
ballon: 12.000 pts
massues: 12.000 pts
ruban: 11.000 pts

Principaux critères:

Les critères suivants sont pris en compte pour le processus de sélection :

Etape 1

- Résultats du concours de sélection du 28 janvier 2024 à St-Gall
- Les 4 gymnastes ayant obtenu les 3 notes finales les plus élevées par engin à main à la 1ère sélection sont qualifiées pour les 2e et 3e sélections.

Etape 2

- Résultats des deux compétitions internationales (2e et 3e sélections), à définir (cf. art. 3.3)
- Les deux meilleures généralistes après 3 concours de sélection (est prise en compte l'addition des 3 notes les plus élevées par engin à main par sélection) sont sélectionnées pour les CE.



3.4.2 Juniors

Principe:

La commission de sélection peut prendre en compte les gymnastes suivantes pour le processus de sélection :

Juniors:

- Une condition pour une sélection, en plus de l'art. 3.1, consiste à atteindre les valeurs minimales. Sont prises en compte les notes réalisées lors d'un concours de sélection :
 - o Note finale concours général de trois exercices au moins 70 points.
 - Note D au moins :

cerceau: 10.000 pts
 ballon: 10.000 pts
 massues: 9.000 pts
 ruban: 8.000 pts

Principaux critères:

Les critères suivants sont pris en compte pour le processus de sélection :

• Les résultats par équipes des juniors lors des différents concours de sélection (prise en compte des gymnastes en cas de meilleur classement arithmétique possible de l'équipe).

Etape 1

- Résultats du concours de sélection du 28 janvier 2024 à St-Gall
- Les 4 gymnastes ayant obtenu les 3 notes finales les plus élevées par engin à main à la 1ère sélection sont qualifiées pour les 2e et 3e sélections.

Etape 2

- Résultats des deux compétitions internationales (2e et 3e sélections), à définir
- Lors des 2e et 3e sélections, la somme des notes par engin à main est prise en compte
- La gymnaste ayant la meilleure note par engin (addition des 2^e et 3^e sélections) est sélectionnée pour les CEJ pour l'engin en question
- Au minimum 2 gymnastes sont sélectionnées pour les CEJ (cf. art. 1.1)



3.5 Clause médicale

Des dispositions spéciales peuvent être prises pour des raisons médicales concernant les gymnastes ayant le potentiel pour obtenir le meilleur résultat possible.

Le certificat médical doit être transmis dès le début de la maladie ou de l'accident.

3.6 Commission de sélection

- David Huser, chef de la mission olympique
- Peiline Schütze, responsable du domaine GR
- · Chantal Patriarca, cheffe juge GR

Interlocutrice auprès de Swiss Olympic : Peiline Schütze, responsable du domaine GR

La commission de sélection s'appuie sur les critères ci-dessus pour choisir les gymnastes. La décision concernant l'engagement définitif des gymnastes sélectionnées est prise ultérieurement et peut être modifiée jusqu'à 24h avant la compétition. La décision de sélection est définitive. Seules une blessure, une baisse de forme ou une autre raison importante peuvent infléchir cette décision.

3.7 Coûts des concours de sélection

- Les coûts de préparation (nominatifs pour les entraînements, l'équipement, les concours de sélection et autres, etc.) sont pris en charge par les CRP participants, respectivement par leurs gymnastes.
- La FSG prend en charge 50% des frais de déplacement (voyage/hébergement) des gymnastes ainsi que les finances de participation pour les deux concours de sélection à l'étranger.
- La FSG prend en charge 50% des frais de déplacement pour les deux concours de sélection à l'étranger de l'entraîneur employée par le CRP qui encadre et accompagne la gymnaste. La FSG facture aux participantes le solde du montant. La FSG ne prend pas en charge les salaires.

4. Communication

- Le concept de sélection est envoyé et publié par le desk MO.
- Le flux d'informations de la direction du domaine GR vers les gymnastes individuelles et viceversa passe au préalable par les entraîneurs en chef du CRP concerné. Une fois le nom de l'entraîneur qui accompagnera la gymnaste en cas de qualification aux CE connu de la FSG, c'est par son biais que la direction du domaine GR communique.

5. Dates à retenir

1er concours de sélection
 Inscriptions définitives à EG
 2e concours international de sélection
 3e concours international de sélection
 Désignation des gymnastes des CE
 Inscriptions nominatives à EG
 28 janvier 2024
 A définir EG
 Date fixe pendante
 Pour le 19 avril 2024
 A définir EG

6. Divers

La commission de sélection informe à temps des modifications ou des adaptations dues à des changements de situation. Dans ce cas, l'information est transmise aux instances responsables, respectivement aux entraîneurs en chef des CRP.

Aarau, le 27 novembre 2023

FEDERATION SUISSE DE GYMNASTIQUE

Division de la mission olympique

Peiline Schütze

Responsable du domaine GR

Présidente de la commission de sélection

David Huser

Chef de la mission olympique

Attn:
Swiss Olympic (M. Bonny)
Direction FSG
Gymnastes des CJ / CR
Instances responsables et cheffes entraîneur CRP GR
Responsable communication FSG